

**ATELIER SUR LA MISE EN OEUVRE
DE LA CONVENTION D'OTTAWA**



**BRAZZAVILLE, RÉPUBLIQUE DU
CONGO**

LE 7 ET 8 MAI 2003

TABLE DES MATIÈRES

Communiqué de presse	1
Allocution du Ministre Délégué à la Présidence de la République du Congo, chargé de la Défense Nationale, Monsieur Jacques Yvon NDOLOU	3
Discours d'ouverture de S. E. M. l'Ambassadeur Mbolandinga Katakou , Président national du Comité consultatif pour la sécurité Directeur des Services généraux Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale	6
Discours de S.E. M. Roland Goulet , Ambassadeur du Canada, République Démocratique du Congo et République du Congo	9
M. Kerry Brinkert , Directeur de l'Unité de soutien à la mise en oeuvre de la Convention d'Ottawa, Centre international de déminage humanitaire de Genève - <i>Introduction générale sur les obligations des États parties</i>	11
M. Marcel Quirion , Directeur du Centre de Coordination de l'ONU pour l'Action contre les Mines en R.D.C. - <i>Introduction aux obligations et les "4 Ps" (Problèmes, Plans, Progrès, Priorités)</i>	14
M. Boniface Lezona , Chef de Division, Assemblée Générale et Conseil de Sécurité, Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et de la Francophonie (MAECF) - <i>La mise en oeuvre des obligations à déminer</i>	20
Colonel Unyon Pewu , Directeur de Cabinet au Ministère de la Défense - <i>La République Démocratique du Congo et les obligations de l'Article 5</i>	23
S. E. M. Zulu Kilo-Abi , Directeur des Organisations internationales, Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale (MAECI) - <i>La République Démocratique du Congo et les obligations de l'Article 5</i>	26
S. E. M. Jean-Paul Taix , Ambassadeur de la France en République du Congo - <i>L'assistance aux victimes des mines antipersonnel</i>	34
Docteur Mobile Kapanga , Conseiller au Ministère de la Santé - <i>Assistance sanitaire des victimes des mines antipersonnel en République Démocratique du Congo</i>	36
Mme Inzun Okomba , Directrice, Ministère des Affaires Sociales - <i>Assistance sociale des victimes des mines</i>	41

Mme Véronique Ntumba , Directrice, Centre Orthopédique de Kalembe-Lembe, <i>Croix Rouge de la RDC - La prise en charge des victimes des mines</i>	45
M. Jean Biyou d, Conseiller juridique au Ministère des affaires Sociales (Congo-Brazzaville) - <i>La mise en application des obligations aux victimes</i>	48
Lieutenant-Colonel Jean-Paul Rychener , Expert technique de destruction des stocks, (CIDHG), Genève - <i>Processus de destruction des stocks de mines antipersonnel</i>	51
Colonel Léonce Nkabi , Chef du Corps du 1er Bataillon du Génie, Forces Armées Congolaises, Ministère de la Défense - <i>La mise en application de l'obligation à détruire les stocks de mines par la République du Congo</i>	57
M. Kitambala , Directeur de la Protection civile, Ministère de l'Intérieur - <i>L'importance de la destruction de stock de mines antipersonnel en RDC</i>	60
Capitaine Kanyamukenge , Vice-Président de la Commission nationale sur les mines, Ministère de la Défense - <i>La République Démocratique du Congo et les obligations de l'Article 4</i>	62
M. Jonas Mfouati , Représentant de la Campagne internationale d'interdiction des mines (ICBL) - <i>La préparation des rapports requis sous l'article 7</i>	66
Colonel Léonce Nkabi , - Chef de Corps du 1er Bataillon du Génie des Forces Armées Congolaises - <i>La préparation du rapport de transparence de la RC</i>	68
S. E. M. Mbolandinga Katako , Président national du Comité consultatif pour la sécurité, Directeur des Services généraux, MAECI - <i>La République Démocratique du Congo et les obligations de l'Article 7</i>	70
Mme Karen Mollica , Coordinatrice des programmes- Afrique et le Moyen Orient, Equipe d'action contre les mines, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Canada - <i>Le fonds canadien contre les mines</i>	72
Note sur l'action de la France en Matière de déminage humanitaire, Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération et de la Francophonie	75
Major Jones Dominique , Conseiller militaire, Forces Armées de la Belgique	79
M. Patrick Tillet , Chargé des programmes, Service des Nations Unies de lutte antimines - <i>Le rôle de l'ONU dans l'action contre les mines</i>	80

Mme Taz Khaliq , Responsable de la “Coordination technique des mines” Handicap International Belgique - <i>Le rôle des ONGs dans l’action contre les mines</i>	84
Intervention de M. Maarten Merkelbach , Chef de la Délégation du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à Brazzaville	94
M. Kerry Brinkert , CIDHG - <i>Résumé des opportunités pour la participation de la République du Congo et la République Démocratique du Congo pendant les réunions des Comités permanents, du 12 au 16 mai, 2003</i>	97
Allocution du Ministre chargé de la défense nationale, République du Congo, M. Jacques Yvon NDOLOU , à l’occasion de la cérémonie de clôture du séminaire sur la mise en oeuvre de la Convention d’Ottawa	102
Programme du Séminaire	103

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
LE 8 MAI, 2003 - BRAZZAVILLE

Il s'est tenu, du 7 au 8 mai 2003, à Brazzaville (République du Congo), un Atelier de travail sur la mise en oeuvre de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, organisé conjointement par les gouvernements de la République du Congo, de la République Démocratique du Congo et du Canada, États parties à ladite Convention.

L'Atelier a connu la participation des représentants du Canada, de la République du Congo et de la République Démocratique du Congo, ainsi que celle d'experts internationaux et des délégués de la société civile.

La cérémonie d'ouverture était placée sous le patronage de Monsieur Jacques Yvon NDOLOU, Ministre Délégué à la Présidence de la République, Chargé de la Défense Nationale de la République du Congo.

Au cours de cette cérémonie, trois (3) allocutions ont été prononcées par: S. E. M. Roland GOULET, Ambassadeur du Canada au Congo, S. E. M. l'Ambassadeur MBOLADINGA KATAKO, Président du Comité National du suivi des travaux du Comité Consultatif Permanent des Nations-Unies sur les Questions de Sécurité en Afrique Centrale de la République Démocratique du Congo, et par Monsieur le Ministre Délégué à la Présidence de la République, Chargé de la Défense Nationale de la République du Congo.

Dans leurs interventions respectives, les différents orateurs ont souligné l'importance de la lutte contre l'emploi, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, et ont réitéré la volonté de leurs gouvernements d'appliquer intégralement la Convention d'Ottawa.

Pendant ces deux jours de travail, les différents représentants ont présenté des exposés sur le niveau d'application de la Convention, souligné les difficultés rencontrées dans la collecte des informations et exprimé l'état de besoins pour l'élaboration de leur plan d'action.

Les interventions des représentants des Ministères des affaires étrangères, de la santé, des affaires sociales et de la défense ont permis de dresser un tableau exhaustif des actions en cours.

Ainsi, il a été noté qu'un programme d'identification des zones minées existait dans les deux pays et que l'assistance aux victimes d'accidents par mines était également prise en compte.

Concernant la destruction des stocks des mines, la République du Congo a établi un plan projet qui doit permettre la destruction à court terme des mines entreposées à Brazzaville et à Pointe-Noire.

La République Démocratique du Congo, quant à elle, met tout en œuvre afin que les inventaires en cours soient communiqués dans les meilleurs délais. En dépit des difficultés, deux opérations de destruction des mines antipersonnel ont été réalisées dans ce pays, à Kisangani et Bunia.

Les deux pays ont reconnu la nécessité d'intégrer la lutte anti mines dans les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté.

Pour mener à bien leurs différents programmes, les deux pays sollicitent l'assistance multiforme du Canada et de la Communauté Internationale.

Il a été noté, par ailleurs, que la République du Congo a transmis son premier rapport annuel et la République Démocratique du Congo son rapport initial au Secrétaire-Général des Nations-Unies à l'échéance programmée.

Les participants ont également suivi les communications des experts internationaux (Nations-Unies, Centre International de Déminage Humanitaire de Genève, ICBL, Handicap International, CICR) sur les modalités d'application de la Convention.

Les représentants de la France, de la Belgique et du Canada ont présenté leurs programmes d'assistance aux États parties touchés par les mines.

Les participants ont réitéré leur sentiment de gratitude à l'endroit du gouvernement du Canada pour son soutien à la tenue du présent Atelier.

Enfin, ils se sont félicités du bon déroulement des travaux et remercié le gouvernement de la République du Congo pour l'accueil et les facilités qui ont permis la tenue dans de très bonnes conditions de l'Atelier de Brazzaville.

Fait à Brazzaville, le 8 mai 2003